

Intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'Union européenne: état des lieux

Lorsque l'Union européenne a adopté la politique d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes comme stratégie officielle pour atteindre l'égalité des sexes, celle-ci semblait être un moyen révolutionnaire de parvenir réellement à l'égalité des sexes. Deux décennies plus tard, les inquiétudes persistent quant à la mise en œuvre inégale de cette stratégie au sein des différents domaines politiques et institutions européennes, ainsi qu'à l'échelle nationale. Le Parlement européen évalue régulièrement les progrès qu'il a accomplis dans ce domaine, et un rapport de la commission FEMM sur l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes au Parlement sera débattu durant la période de session de janvier.

Qu'est-ce que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes?

La dimension de genre est une évidence dans certains domaines, tels que l'éducation et l'emploi, tandis qu'elle l'est moins, au premier abord, dans d'autres, tels que le commerce ou le changement climatique. Cependant, si l'on observe l'éventail de ces sujets, même ceux apparemment «neutres», il s'avère que les mesures prises peuvent avoir des répercussions différentes sur les femmes et sur les hommes, et entretenir ainsi, par mégarde, les inégalités ou la discrimination. La stratégie de l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes est l'un des outils conçus pour garantir la prise en considération de ces répercussions. En 1996, la Commission européenne a [défini](#) cette stratégie comme impliquant de «ne pas relâcher les efforts pour renforcer les mesures spécifiques en faveur des femmes et, en même temps, de mobiliser toutes les mesures et les politiques générales dans le but spécifique d'atteindre l'égalité». L'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes ne concerne pas *seulement* les femmes, elle vise aussi à garantir que les expériences des femmes et des [hommes](#), ainsi que leurs inquiétudes sont intégrées dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures, des législations et des programmes de dépense, et que les droits de la personne ainsi que les inégalités structurelles sont bien pris en considération. Cette stratégie d'intégration prévoit également de s'intéresser au fonctionnement des institutions européennes, notamment à leur taux de représentation d'hommes et de femmes au sein des organes d'élaboration des politiques et de prise de décision.

Comment cette stratégie fonctionne-t-elle?

Plusieurs [méthodes](#) ont été élaborées pour mettre en pratique les principes de cette stratégie d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, y compris un cycle [d'analyses comparées selon le sexe, d'évaluations de l'impact selon le genre, de budgétisation et d'évaluation](#). Pour garantir le bon fonctionnement de ces méthodes, il convient d'établir des [statistiques ventilées par sexe](#) complètes, ainsi que des [indicateurs sexospécifiques](#). Au-delà des aspects «techniques», les points de vue des experts du genre, des organisations féminines et des autres parties intéressées doivent être inclus dans ce processus. Un engagement de haut niveau, une formation du personnel, une coopération entre les différents domaines politiques et un financement adéquat sont les [conditions préalables](#) nécessaires pour garantir une intégration systématique et efficace des questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Toutefois, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas un objectif stratégique en soi, mais plutôt un outil permettant d'atteindre l'égalité des sexes, en faisant sortir les questions d'égalité de leur étroite niche pour les intégrer dans l'ensemble des domaines politiques.

Pourquoi cette stratégie est-elle importante?

La prise en considération de la question du genre peut permettre de réussir à répondre aux besoins d'autrui, et de distinguer quelles mesures sont efficaces ou non, voire contre-productives. Dans le domaine de l'aide humanitaire, par exemple, la Commission européenne [met l'accent](#) sur le fait que l'aide humanitaire qui ne tient pas compte du genre et de l'âge est moins efficace et risque de ne pas atteindre les personnes les plus vulnérables, ou de ne pas répondre efficacement à leurs besoins. La Commission a adopté des [lignes directrices](#) ainsi qu'un [marqueur de genre et d'âge](#) pour garantir que la perspective de genre soit systématiquement incluse dans ce domaine, tandis que dans la [coopération au développement](#), la Commission s'est fixé l'[objectif](#) d'intégrer les actions de genre dans 85 % des nouvelles initiatives d'ici 2020. L'intégration de la dimension de genre est née dans les domaines du [développement](#) et de l'humanitaire, domaines précurseurs dans sa mise en œuvre également. Néanmoins, l'importance de cette intégration est aujourd'hui de plus en plus reconnue dans d'autres [domaines d'action](#). Une [étude](#) réalisée sur la politique commerciale de l'Union a révélé qu'une meilleure compréhension de la dimension de genre dans les accords commerciaux permettrait de protéger les hommes et les femmes des répercussions négatives et d'améliorer la qualité des mesures. Les [analyses](#) comparées selon le sexe mettent également en lumière les différentes incidences que peut avoir le changement climatique sur les hommes et les femmes, ce qui aura des implications pour la future politique en matière de climat. Le Parlement européen, entre autres, a souligné l'importance que revêtent les réponses sexospécifiques pour aborder les enjeux liés à la [migration](#), au [développement](#), au [commerce](#), au [changement climatique](#) et à la [numérisation](#). De nombreuses disparités entre les sexes subsistent, comme le démontre [l'indice d'égalité de genre 2017 de l'Union](#), et nécessitent des mesures qui tiennent compte de la dimension de genre.

Quelle est la démarche de l'Union européenne?

L'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes a été [établie à l'échelle internationale](#) comme la principale stratégie mondiale pour l'égalité des sexes lors de la [quatrième conférence mondiale des Nations unies sur les femmes](#), qui s'est tenue à Pékin en 1995 et lors de laquelle le concept a été mis en avant par l'Union européenne. Celui-ci a été consacré comme stratégie officielle de l'Union et de ses États membres par le traité d'Amsterdam de 1997. Sa base juridique a été renforcée par l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en vertu duquel pour toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités, et à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes. L'Union a adopté une [approche à deux niveaux](#) qui prévoit l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines, et une action positive spécifique aux femmes pour les aider à éliminer et empêcher les inégalités ou à y remédier, telle qu'énoncée pour la première fois dans la [communication](#) de la Commission de 1996 intitulée «Intégrer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires». Au moment de sa mise en place, il a été [remarqué](#) que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes était un concept non seulement potentiellement révolutionnaire, mais aussi extrêmement exigeant, qui imposait l'adoption d'une perspective de genre par tous les acteurs au cœur du processus d'élaboration des politiques, ayant parfois peu d'expérience en la matière ou d'intérêt pour ce sujet. Chaque institution européenne disposait de son [propre](#) système, et chacune devait donc relever ses propres défis.

Comment le Parlement européen intègre-t-il les questions de genre dans ses politiques et actions?

Le Parlement européen a été un des précurseurs de l'intégration de la dimension de genre, en [soutenant](#) la proposition initiale de la Commission, en adoptant en 2003 une [résolution](#) sur l'intégration de cette approche dans ses travaux et son organisation, et en établissant [un groupe de haut niveau sur l'égalité des genres et la diversité](#) pour promouvoir cette approche. La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement européen est le principal organe compétent pour la mise en œuvre de l'intégration de genre dans tous les domaines d'action. Dès la septième législature, les [amendements en faveur de l'intégration de la dimension de genre \(IDG\)](#) ont permis à la commission FEMM d'introduire la perspective de genre dans les rapports d'autres commissions sur des thèmes précis. Un réseau d'intégration de la dimension de genre, présidé et coordonné par la commission FEMM, met en relation les députés et le personnel chargé d'apporter une dimension de genre dans les travaux des commissions et des délégations. La plupart des commissions ont à présent rédigé leur propre [plan d'action](#) sur l'intégration de la dimension de genre. En ce qui concerne l'équilibre hommes-femmes au sein du [Secrétariat](#) du Parlement européen (*liens intranet du Parlement européen*), le Bureau a adopté en janvier 2017 un [rapport](#) d'évaluation des progrès accomplis au cours de la dernière décennie, suivi d'une [feuille de route](#) énonçant les mesures à prendre au cours de la période 2017-2019.

Depuis [2011](#), le Parlement a régulièrement évalué sa politique d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, laquelle a également été évaluée dans une [étude](#) de 2014. La première [résolution](#) de cette législature a été adoptée en 2016. Le 27 novembre 2018, la commission FEMM a adopté un second [rapport](#) sur l'intégration de la dimension de genre au Parlement, qui dresse le bilan du travail effectué au cours des deux dernières années et formule des recommandations pour la législature 2019-2024. Le rapport, qui sera débattu lors de la période de session de janvier, met l'accent sur l'importance d'améliorer l'[équilibre actuel entre hommes et femmes](#) pour les postes politiques et administratifs ainsi que sur la nécessité d'accroître l'efficacité de cette approche intégrée. Ceci peut être fait, par exemple, en améliorant la coordination entre les différents organes internes concernés, en intégrant une perspective de genre dans le processus budgétaire, en donnant régulièrement aux députés, aux assistants et au personnel des formations sur l'intégration de la dimension de genre, et enfin en resserrant la coopération avec les autres institutions européennes ainsi qu'avec les acteurs externes.

Dans quelle mesure cette stratégie est-elle efficace?

Avant [l'engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019](#), l'intégration de la dimension de genre dans toute l'Union et sa contribution à la réalisation concrète de l'égalité des sexes ont été longuement [débattues](#). Un consensus s'est dégagé sur le fait qu'en dépit d'un engagement de haut niveau envers cette politique, la mise en œuvre de celle-ci demeurait fragmentée au sein des institutions européennes et dans les États membres, et que les évaluations étaient trop peu fréquentes et la responsabilité, trop faible. Les évaluations de participation dans différents domaines d'action [ont révélé](#) que les dépenses ne reflétaient pas l'engagement relatif à l'égalité de genre et à l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, et que, par conséquent, la budgétisation sensible au genre devait être [accrue](#). Les [consultations avec les parties prenantes](#) ont permis d'identifier les mesures qui auraient les incidences les plus positives sur l'intégration de la dimension de genre, à savoir: la définition d'objectifs pour les domaines d'action et le suivi des résultats (44,2 %), la budgétisation sensible au genre (36,3 %) et l'intégration de la perspective de genre dans les évaluations d'impact (33,4 %). L'engagement stratégique a fait de l'intégration de la dimension de genre une priorité. Cependant, le Parlement européen a notamment soulevé des [inquiétudes](#) relatives à son [faible statut](#) et a demandé l'adoption d'un instrument plus solide. Le [rapport](#) de la Commission de 2018 sur l'égalité entre les femmes et les hommes conclut que l'intégration de la dimension de genre n'est pas encore aussi solide qu'elle devrait l'être, tandis que les évaluations universitaires récentes [affirment](#) que cette stratégie est moins intégrée au processus décisionnel de l'Union que d'autres instruments comparables, tels que l'évaluation.

Rapport d'initiative: [2018/2162\(INI\)](#); commission compétente au fond: FEMM; rapporteure: Angelika Mlinar (ALDE, Autriche).

